

CONSEIL NATIONAL DE L'INFORMATION STATISTIQUE

Commission « Entreprises et stratégies de marché »

Réunion du 16 mai 2012

Projets d'enquêtes pour avis d'opportunité

- Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret2
- Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés
pour animaux de ferme5
- Enquête sur la structure des exploitations agricoles.....10
- Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie13
- Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services.....19
- Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie21

Demande d'accès a des données au titre de l'article 7 bis de la loi n° 51-7111 du 7 juin 1951 modifiée

- Appariement des données individuelles avec celles du Réseau d'information comptable agricole.
Etudes. Analyses.....24

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

1. Intitulé de l'enquête

Enquête trimestrielle sur les prix du transport ferroviaire de fret

2. Service producteur

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

3. Service réalisant la collecte

SOeS

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est nouvelle.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Néant : nouvelle enquête

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Cette enquête a pour objectif d'établir un indice trimestriel des prix des services des prix des transports ferroviaires de fret selon la méthode des prestations représentatives.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête répond à une demande de connaissance de la part des professionnels utilisateurs de transport (industriels) et des pouvoirs publics de l'évolution des prix du transport de marchandises par les différents modes (routier, fluvial, aérien, maritime, ferroviaire). Elle répond également à un besoin de connaissance de l'évolution des prix pour les comptes nationaux.

Elle fournira une information importante pour la compréhension de la concurrence entre les modes de transport attendue par la commission des comptes des transports et demandée dans le rapport du Cnis sur les besoins d'information sur les transports (2007, recommandation R11)

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête permettrait de compléter les enquêtes existantes sur la connaissance de l'évolution des prix des différents services de la section H de la NAF Rév2 « Transport et entreposage » : transport de fret selon les différents modes routier, fluvial, aérien, maritime, et entreposage-manutention. La mise en place d'un indice de prix du transport ferroviaire de fret permettrait de constituer un indice d'ensemble du prix du transport de fret et de l'entreposage.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête répond au besoin de connaissance de l'évolution des prix des différents modes de transport pour faire la part entre les évolutions de prix et les évolutions de volumes. Ces informations pourront être utilisées dans l'établissement de l'indice de production des services de transport au SOeS et dans les comptes nationaux.

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées lors de cette enquête sont des entreprises, plus particulièrement les chargeurs (industriels clients du transport ferroviaire). Le nombre d'unités à enquêter est évalué à environ une vingtaine d'entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Cette enquête porte sur les entreprises utilisatrices de prestations ferroviaires de fret. Ce type de prestations correspond à la NAF Rév2 : 49.20 (transports ferroviaires de fret).

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage de cette enquête est le fichier des chargeurs membres de l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret (AUTF). Les entreprises interrogées seront choisies parmi les principales confiant du transport de fret à des opérateurs ferroviaires opérant sur le territoire de la France métropolitaine.

14. Mode de collecte

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier. Auparavant, une première visite d'un enquêteur permet de collecter des informations structurelles : détail de l'activité de l'entreprise, chiffre d'affaires des contrats de transport confiés aux opérateurs ferroviaires ainsi que de déterminer une liste de prestations représentatives.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt. Elle doit débiter au quatrième trimestre 2012.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Une fois les prestations représentatives définies en collaboration avec l'entreprise (enquête par un enquêteur qui dure environ une heure et qui est renouvelée sur un rythme quinquennal) le relevé trimestriel des prix dure de quelques minutes à moins d'une demi-heure même pour les grosses entreprises qui réalisent de nombreuses prestations différentes.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Un comité de pilotage s'est réuni en 2011 à deux reprises. Il est composé du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (SOeS) et de représentants professionnels (l'Association des Utilisateurs de Transport de Fret). Un questionnaire test a été mis au point et une enquête test a été réalisée au quatrième trimestre 2011 et au premier trimestre 2012.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
Chiffres clés, principaux résultats « 4 pages », indicateurs, indices...	Fin du trimestre +1	France métropolitaine	

Les résultats seront publiés trimestriellement dans une publication du SOeS « Chiffres & statistiques » qui est publiée sur le site Internet du SOeS (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette publication a lieu à la fin du trimestre qui suit le trimestre de relevé des prix. Ces résultats feront également l'objet d'une communication régulière lors de la réunion trimestrielle de conjoncture des transports du SOeS. Ils sont vocation à être repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles (Bulletin mensuel de statistiques transports, BDM, IndicesPro...)

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

En régime courant, un cadre A (0,05 ETP) réalise les calculs, rédige les publications trimestrielles sur les résultats et assure le suivi général de l'enquête et un agent de catégorie B assure le relevé trimestriel des prix (0,08 ETP).

La phase de mise au point de l'indice (agrégation, recueil des pondérations, 1ères visites) devrait mobiliser 0,08 ETP A et autant de B.

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2012.

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les matières premières utilisées pour la fabrication d'aliments composés pour animaux de ferme en 2012.

2. Service producteur

Le service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire – sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires

3. Service réalisant la collecte

Identique au service producteur.

4. Historique de l'enquête

Cette enquête est réalisée depuis 1973 par le SSP (SCEES avant 2008). Effectuée à un rythme triennal depuis 1979, elle remplace d'anciennes investigations effectuées par les organisations professionnelles du secteur.

La dernière enquête a été réalisée en 2010 sur l'année de constat 2009.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête sur l'année de constat 2009 a été réalisée au premier semestre 2010. Sur 337 établissements retenus au final dans l'exploitation, 4 seulement n'avaient pas répondu.

Les résultats disponibles dès mars 2011 ont donné lieu à deux publications et ont été mis en ligne sur le site Agreste :

- Agreste Primeur numéro 258 – mars 2011 – « De nouvelles sources d'approvisionnement » http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf_primeur258.pdf

- Agreste Chiffres et Données numéro 174 – mai 2011 – Les matières premières de l'alimentation animale en 2009

- Site Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr - rubrique Données en ligne > Accéder aux données en ligne Beyond > Industries agroalimentaires > Matières premières pour l'alimentation animale.

Ils ont été repris aussi par les organisations professionnelles concernées, présentés à leurs adhérents et repris dans leurs rapports d'activité.

Un bilan qualité de l'enquête a été réalisé et est disponible (série D n° 175 – document interne). Le document contient certaines informations non couvertes par le secret statistique. Il est pour cette raison interne au réseau de la statistique. En revanche la fiche qualité de l'enquête qui s'y trouve peut être mise à la disposition de l'internaute.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif principal est de connaître avec précision les quantités de produits, notamment agricoles, utilisées dans la fabrication des aliments composés pour animaux : aliments complets, aliments d'allaitement et aliments minéraux. En raison de l'impact de l'alimentation animale dans l'utilisation des productions agricoles, l'enquête actualise les informations sur les débouchés offerts par l'alimentation animale à ces nombreuses productions et permet de suivre les stratégies d'arbitrage entre les différentes matières premières. Ces statistiques sont utilisées dans l'évaluation des ressources fourragères de la France. Elles servent à caler un modèle annuel utilisé par le SSP pour établir un bilan fourrager en simulant les incorporations en fonction des prix relatifs des différents produits et des contraintes techniques d'apports nutritionnels. Ces informations collectées servent également à répondre aux demandes des services de la Commission européenne. Enfin elles servent aux professionnels à valider leurs propres modèles prospectifs d'utilisation des matières premières.

Les thèmes abordés concernent :

- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments composés complets pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 85 produits ;
- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments minéraux pour animaux de ferme selon un détail de l'ordre de 25 produits ;
- les matières premières nutritionnelles utilisées pour fabriquer des aliments d'allaitement selon un détail de l'ordre de 20 produits ;
- la répartition des fabrications suivant les principaux types d'aliments (bovins, porcins, volailles...). Il est ainsi possible de croiser l'orientation dominante de l'établissement avec les matières premières utilisées.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

La demande émane :

- du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, direction générale de l'alimentation, SSP) ;
- des producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme et de leurs organisations ;
- des fournisseurs de ces producteurs et de leurs organisations ;
- de FranceAgrimer ;
- des bureaux d'études

L'origine de la demande est nationale. Mais les résultats de l'enquête sont utilisés pour répondre aux demandes des services de la Commission européenne, notamment en matière de bilans d'approvisionnement.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête se substitue à l'origine aux investigations réalisées par les organisations professionnelles pour connaître les produits entrant dans la composition des aliments composés pour animaux de ferme. Aucune autre enquête ou donnée administrative ne permet en effet de connaître cette information. Elle contribue aussi au recalage des travaux sur les bilans d'approvisionnement demandés au niveau européen.

9. Insertion dans un système d'information

L'enquête est la seule source d'information sur les matières premières entrant dans la composition des aliments composés pour animaux de ferme. Il n'y a pas d'enquêtes similaires dans le système d'information de la statistique publique. Elle s'effectue en une seule vague. L'enquête comprend un questionnaire général à destination des fabricants d'aliments complets ou d'aliments minéraux. Compte tenu du nombre plus réduit de matières premières utilisées, un questionnaire spécifique beaucoup plus succinct que le précédent est adressé aux fabricants d'aliments d'allaitement.

10. Cible de l'enquête

L'unité statistique est l'établissement. L'enquête concerne seulement les principaux fabricants d'aliments composés soit un peu plus de 300 établissements producteurs.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'enquête, exhaustive, concerne donc les établissements fabriquant des produits de code CPF 1091Z.

Les unités interrogées sont les établissements producteurs d'aliments composés pour animaux de ferme (aliments complets, aliments d'allaitement et aliments minéraux) de France métropolitaine produisant :

- plus de 5 000 tonnes dans l'année d'aliments complets ou d'aliments d'allaitement. Cela concerne 312 établissements et près de 99 % des productions considérées.

- plus de 2 000 tonnes par an d'aliments minéraux dont le tissu industriel est beaucoup plus éclaté. Cela concerne une vingtaine d'établissements et environ 85 % à 90 % de la production d'aliments minéraux.

12. Champ géographique de l'enquête

La portée de l'enquête est nationale. Les modalités de la collecte font que les établissements interrogés sont tous situés sur le territoire métropolitain. Aucune extension régionale n'est prévue.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La liste des établissements est établie à partir des unités interrogées dans le cadre des enquêtes mensuelles et semestrielles de production d'aliments pour animaux réalisées par le Syndicat national des industriels de l'alimentation animale (Snia), Coop de France nutrition animale et de l'enquête annuelle de l'Association des fabricants de compléments pour l'alimentation animale (AFCA-CIAL). Ces listes, établies chaque année par le bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires, sont éventuellement complétées après confrontation avec le fichier de l'enquête précédente (MPAA 2009) et le fichier Sirene pour les unités nouvelles ou cessées.

14. Mode de collecte

L'enquête s'effectuait jusque-là par voie postale. Pour faciliter la tâche du répondant, un questionnaire au format Excel était fourni aux établissements qui en faisaient la demande. En raison de la nature de l'enquête, aucune utilisation de données administratives ne peut être en effet envisagée.

L'enquête sur l'année de constat 2012 pourrait s'effectuer par internet, en fonction des résultats d'un arbitrage prévu en fin de premier semestre 2012 sur la vue de l'avancée de la dématérialisation des enquêtes en cours.

15. Date et périodicité de la collecte

L'enquête sera réalisée au premier trimestre 2013. Cette enquête est réalisée tous les trois ans.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquête

Le temps moyen de réponse est d'une heure trente à deux heures.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Le questionnaire 2009 sera révisé en collaboration avec les représentants du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire et des professions concernées. La consultation débutera par le recueil d'avis écrits et se poursuivra le cas échéant par des contacts bilatéraux.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Une première mise à disposition des résultats au niveau national se fera dès l'automne 2013 sous forme d'un 4 pages « Agreste Primeur » suivi de résultats détaillés dans un « Chiffres et données agroalimentaires ». L'ensemble des résultats, tableaux détaillés, séries longues et données régionales seront mis en ligne sur le site Agreste du SSP et accessibles à tous.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
3 - Chiffres clés : 4 pages « Agreste Primeur »	Automne 2013	France (métropole)	Mis en ligne sur le site Agreste du SSP. Envoi aux unités enquêtées.
2 - Données détaillées, séries longues nationales	Printemps 2014	France (métropole)	Mises en ligne sur le site Agreste du SSP

2 - Données détaillées, séries longues régionales	Printemps 2014	France et régions	Mises en ligne sur le site Agreste du SSP
---	----------------	-------------------	---

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

L'enquête devrait mobiliser un tiers d'équivalent temps plein d'un cadre A et un mois d'équivalent temps plein pour la réalisation de la collecte confiée à un cadre B.

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 et 2016

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2013 et 2016 (ESEA 2013 et 2016)

2. Service producteur

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire (MAAPRAT), Service de la statistique et de la prospective (SSP)

3. Service réalisant la collecte

Les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, ainsi que les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom.

4. Historique de l'enquête

Entre deux recensements de l'agriculture, deux ou trois enquêtes sur la structure des exploitations agricoles sont organisées. Entre les recensements 2000 et 2010, trois enquêtes ont été réalisées en 2003, 2005 et 2007. L'enquête projetée en 2013 sera la première après le recensement agricole de 2010. Une autre est prévue en 2016.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

Toutes les enquêtes sur la structure des exploitations agricoles font l'objet de publications d'études dans la série "Primeur" et de résultats mis en ligne sous forme de tableaux .

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

Les principaux objectifs de l'enquête sont le suivi de la démographie des exploitations agricoles et de leurs capacités de production. Elle doit permettre de mesurer les effets structurels des politiques agricoles menées ou en préparation. Les principaux thèmes abordés sont :

- Main-d'œuvre familiale et non familiale, permanente et saisonnière, recours à la prestation de service ;
- Superficies mises en culture pendant les campagnes agricoles 2012-2013 et 2015-2016, superficies cultivées sous label bio, superficies irriguées et/ou drainées ;
- Cheptels et capacités d'accueil aux 1^{er} novembre 2013 et 2016 ;
- Statut juridique, mode de faire-valoir des terres, labels de qualité ;
- Activités de diversification, principaux modes de commercialisation.

7. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Les enquêtes sont réalisées conformément aux règlements communautaires N° 1166/2008 du 19/11/2008 et N° 1200/2009 du 30/11/2009. Ces règlements définissent entièrement le questionnaire tel qu'il doit être réalisé dans tous les pays de l'union et au même moment. Ces règlements fixent également les contraintes minimales de précision des résultats. Chaque état membre peut inclure des questions à son initiative, ce qui est le cas en France après consultation des principaux utilisateurs. Outre la direction générale de l'agriculture de la commission européenne et EUROSTAT, tous les acteurs du monde agricole sont demandeurs et utilisateurs des données produites : directions techniques du ministère de l'agriculture, organisations professionnelles et de salariés, instituts de recherche, offices...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles

L'ESEA est la seule source faisant un point complet des structures de productions agricoles. Elle est la seule à permettre d'établir des liens entre les différentes composantes des exploitations agricoles. Avec le réseau d'information comptable agricole (RICA), l'ESEA est la source utilisée pour l'évaluation des politiques publiques en matière de structures, tant au plan européen qu'au plan national. Les autres sources disponibles sont toutes partielles soit en termes de champ couvert, soit en termes de contenu.

9. Insertion dans un système d'information

L'opportunité est demandée pour les deux ESEA, en 2013 et 2016, qui sont planifiées au cours de la décennie suivant le recensement de l'agriculture 2010.

Il s'agit de deux enquêtes portant sur les mêmes sujets et dont une partie au moins de l'échantillon sera constant.

Il n'est prévu ni post-enquêtes, ni questionnaires annexes.

Les données administratives disponibles sont utilisées, avec l'accord d'EUROSTAT, afin de limiter la charge des répondants:

- Les données issues des déclarations annuelles de surfaces sont utilisées pour pré remplir les questionnaires. Ces variables ne nécessitent plus qu'une confirmation et/ou un complément.
- Les données issues de la base nationale d'identification des bovins et de la base des aides au développement rural sont utilisées en remplacement des questions correspondantes.

10. Cible de l'enquête

L'unité d'enquête est l'exploitation agricole telle qu'elle a été définie lors du recensement de l'agriculture 2010.

La taille de l'échantillon sera comprise entre 50 et 60 000 exploitations agricoles sur les 516 000 recensées. Elle sera déterminée afin d'atteindre les objectifs de précision imposés par les règlements communautaires.

11. Champ de l'enquête

Le champ de l'enquête est défini par les codes NAF rév.2 01.11Z à 01.50Z. Toutes les tailles d'exploitations sont représentées ainsi que les exploitations gérant des pâturages collectifs.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête couvre la France entière. Une étude particulière devra être menée pour y intégrer Mayotte qui n'avait pas participé au recensement de l'agriculture 2010.

Des questions régionales pourront être introduites dans le questionnaire national. Leur nombre sera limité à cinq par région.

13. Bases de sondage, échantillonnage

La base de sondage est constituée par le recensement de l'agriculture 2010 mis à jour par SIRENE pour les informations de créations, suppressions, adresses... et par les sources administratives disponibles pour les variables telles que surfaces, cheptels...

14. Mode de collecte

La collecte sera réalisée en face-à-face, en mode CAPI, par des enquêteurs recrutés, formés et encadrés par les services régionaux d'information statistique et économique (SRISE) des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ainsi que les services de l'information statistique et économique (SISE) des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Dom..

15. Date et périodicité de la collecte

La collecte se déroule d'octobre 2013 à avril 2014 et d'octobre 2016 à avril 2017.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le temps de réponse maximum sera limité à 1h30 pour les exploitations de polyculture élevage. Le temps de réponse moyen sera d'environ 40 minutes.

Les seules questions personnelles concernent les personnes travaillant sur l'exploitation agricole et appartenant à la famille de l'exploitant. Elles concernent l'âge, le sexe et le niveau de formation.

17. Instances de concertation (comitologie): comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

L'enquête est confiée à un chef de projet placé sous l'autorité du chef du bureau des statistiques structurelles, environnementales et forestières.

Un comité des utilisateurs est réuni au début de la phase préparatoire afin de recenser les besoins nationaux à ajouter aux questions communautaires. Ce comité sera réuni en fin d'enquête pour une présentation des résultats.

Un comité de pilotage interne au SSP est réuni en tant que de besoin en fonction des éventuelles décisions à prendre.

Un groupe de travail réunissant le chef de projet et les représentants de quatre ou cinq SRISEs est réuni plusieurs fois au cours de la préparation de l'enquête pour mettre au point le questionnement, procéder aux tests des questionnaires et des applicatifs de saisie contrôlée (CAPI).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
3	Septembre 2014 et 2017	France et régions	Agreste Primeur (4 pages) et publications régionales, premiers chiffres sur site Internet Agreste
2	Décembre 2014 et décembre 2017	France, régions départements	Site Internet Agreste
1	Décembre 2014 et décembre 2017	Département	Fourniture des données individuelles à Eurostat, et aux SRISE/SISE
2	Janvier 2015 et janvier 2018	Données individuelles	SSM et chercheurs et EUROSTAT

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval *comptes nationaux, Eurostat, bases multi sources...*

2- Données détaillées, *bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...*

3 - Chiffres clés, principaux résultats *"4 pages", indicateurs, indices...*

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multi sources...

5 - Valorisation, communication *site internet dédié, séminaire, conférence...*

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

- Personnels permanents en service central: 2 ETP (1A et 1B) pendant 17 mois pour la préparation, 2 ETP (1A et 1B) pendant 8 mois pour le suivi de la collecte et la validation des données, 2 ETP (1A et 1B) pendant 5 mois pour l'exploitation de l'enquête et la valorisation.
- Personnels permanents en services déconcentrés: pour chaque SRISE, 2 ETP (1A et 1B) pendant 6 mois pour le suivi de la collecte, 1 ETP (1A) pendant 2 mois pour la validation des données, 1 ETP (1A) pendant 3 mois pour l'exploitation des résultats.
- Coût de collecte (rémunération des enquêteurs pigistes charges comprises): entre 1 870 000 et 2 250 000 € selon la taille de l'échantillon.

Procédures particulières :

Aucune question sensible et aucune question concernant des fournisseurs ou sous-traitants.

Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie

1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique : « Enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie » (EACEI).

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, pour la partie industrie hors industrie de l'énergie, hors industrie agro-alimentaire (IAA) et hors scieries (champ « Insee »).

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire pour la partie IAA (hors artisanat commercial) et scieries (champ « SSP »).

3. Service réalisant la collecte

Pour l'enquête Insee : Insee, Service de statistiques nationales d'entreprise (Direction régionale de Basse-Normandie).

Pour l'enquête SSP : SSP, Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires, Bureau des statistiques structurelles environnementales et forestières.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit ici d'une demande d'opportunité dans le cadre d'une reconduction après expiration de la durée de validité du label (le dernier passage au label a eu lieu en 2006).

L'EACEI est réalisée par le service statistique public depuis l'année de référence 1982. Sur le champ de l'industrie (hors industrie de l'énergie), hors IAA et hors scieries, elle était réalisée au service statistique du ministère de l'industrie (Sessi) jusqu'à l'année de référence 2007, et est réalisée à l'Insee depuis. Avant 1982, une enquête sur les consommations d'énergie dans l'industrie était réalisée par le Centre d'études et de recherches économiques sur l'énergie (Ceren).

Les IAA et les scieries sont enquêtées depuis 1982 par le service statistique ministériel du Ministère de l'agriculture.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'échantillon de l'EACEI réalisée à l'Insee est composé de 11 000 établissements de 20 salariés ou plus, et le taux de réponse avoisine 85 %.

Les résultats et une fiche qualité de l'enquête sont disponibles sur le site de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Insee Résultats ou chiffres clés détaillés pour les résultats, rubrique > Définitions et méthodes -> Sources et méthodes -> Consommations d'énergie dans l'industrie (Enquête sur les)/EACEI pour la fiche qualité)

Dans l'enquête réalisée par le SSP, les établissements de plus de 10 salariés sont enquêtés. Parmi eux, environ 1 000 établissements « gros consommateurs » sont interrogés exhaustivement tous les ans, et environ 1 500 établissements « petits consommateurs » (de plus de 10 salariés) sont interrogés par sondage tous les 4 ans. Les résultats des « petits consommateurs » sont reconduits pour les 3 années suivantes. 2009 est la dernière année d'enquête des gros et des petits consommateurs.

La publication des résultats est disponible sous [www.agreste.agriculture.gouv.fr/->enquetes->industries agroalimentaires->Consommations d'énergie dans les IAA et les scieries](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr/->enquetes->industries-agroalimentaires->Consommations-d'energie-dans-les-IAA-et-les-scieries).

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'EACEI mesure au niveau de l'établissement et pour les principales énergies les achats et les consommations d'énergie dans l'industrie, à l'exception des activités de production et de distribution d'énergie conformément au concept de consommation finale d'énergie de l'industrie. Les consommations sont détaillées au niveau de l'usage, un usage particulier étant la production d'électricité.

Les principales variables d'intérêt de l'enquête sont :

- la consommation nette totale d'énergie ;
- les achats et consommations de produits énergétiques ;
- les consommations par usages des produits énergétiques ;
- l'autoproduction et l'autoconsommation d'électricité ;
- la facture énergétique et les prix moyens d'achat.

Depuis 2005, l'enquête retient les énergies suivantes :

- l'électricité ;
- la vapeur ;
- le gaz naturel de réseau, les autres gaz de réseau (gaz de cokerie, gaz de haut-fourneau, gaz de convertisseur à l'oxygène) ;
- la houille, le lignite ou charbon pauvre, le coke de houille (coke de four, semi-coke, coke d'usine à gaz)
- le coke de pétrole, le butane-propane, le fioul lourd, le fioul domestique, les autres produits pétroliers ;
le bois et les sous-produits du bois, la liqueur noire, les combustibles spéciaux (renouvelables ou non).

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

L'EACEI est une enquête d'initiative nationale qui sert à répondre à deux règlements européens : le règlement N° 295/2008 relatif aux statistiques structurelles des entreprises (SBS), qui demande annuellement les achats de produits énergétiques pour l'industrie hors producteurs d'énergie, et le règlement N° 844/2010 concernant les statistiques de l'énergie, qui demande des données sur les quantités consommées.

Par ailleurs, l'enquête est utilisée par le Service de l'observation et des statistiques (SOeS) du Commissariat général au développement durable (CGDD) du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL) pour alimenter le bilan énergétique annuel, ainsi que pour publier les données régionales sur l'énergie. Elle est également utilisée par le Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique (Citepa) pour les inventaires d'émission, par les comptes nationaux de l'Insee, par les régions, l'AIE...

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête est la seule qui permet de disposer de quantités d'énergies consommées en quantité et en valeur pour tous les types d'énergie recensés plus haut. Le SOeS réalise également tous les ans une enquête auprès des producteurs, des transporteurs et des distributeurs d'électricité, ainsi qu'une enquête auprès des fournisseurs de gaz.

Le Ceren réalise également sur la base du volontariat des enquêtes annuelles complémentaires non-obligatoires sur les consommations d'énergie dans le secteur industriel dont les résultats individuels ne sont pas accessibles.

9. Insertion dans un système d'information

La collecte de l'EACEI réalisée par l'Insee et le SSP est annuelle. Pour compléter le champ actuellement couvert, l'Insee envisage également de réaliser une troisième collecte sur les consommations d'énergie dans l'industrie, de façon ponctuelle (d'ici à 2015), auprès des établissements de moins de 10 salariés (actuellement hors champ). L'opportunité est ici demandée pour les trois dispositifs de collecte.

10. Cible de l'enquête

L'EACEI est réalisée auprès des établissements, car c'est à ce niveau que les factures sont disponibles. L'Insee veillera à ce que soit toujours assurée, à intervalles réguliers (si possible au moins une année sur deux), une représentativité régionale sur les quantités consommées des principales énergies. De ce fait, l'échantillon de la collecte réalisée tous les ans à l'Insee sera composé de 8 000 à 11 000 établissements.

Pour la collecte réalisée par le SSP, comme c'est le cas actuellement, 1 000 établissements « gros consommateurs » seront interrogés tous les ans. Les établissements « petits consommateurs » seront interrogés tous les quatre ans par sondage (échantillon d'environ 1 500 établissements).

La collecte ponctuelle envisagée auprès des établissements de moins de 10 salariés porterait sur un échantillon de taille à déterminer. Une étude sera menée pour ce faire par l'Unité méthode et statistiques de l'Insee.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

L'EACEI réalisée tous les ans à l'Insee interroge les établissements producteurs appartenant au secteur de l'industrie hors industrie de l'énergie (mais y compris récupération) et hors industrie agro-alimentaire (IAA) et scieries. L'enquête réalisée tous les ans au SSP porte sur le champ de compétence du ministère de l'agriculture, soit les IAA (hors artisanat commercial et tabac) et les scieries. Il est envisagé que la division 12 (tabac) soit incluse dans le champ de l'enquête SSP pour un meilleur recouvrement du champ.

Ainsi, au total, le champ de l'enquête couvrira l'industrie (sections B et C de la Naf rév. 2)+la récupération (383), hors artisanat commercial (charcuteries, cuisson de produits de boulangerie, boulangeries et boulangeries-pâtisseries, pâtisseries, qui seront enquêtés dans le cadre de l'enquête sur les consommations d'énergie dans le tertiaire), et hors énergie, soit hors divisions 05, 06 et 19, groupe 091 et sous-classes 2013A et 2446Z (périmètre de l'énergie inclus dans les sections B et C utilisé par le SOeS). Ce champ en terme d'activité permet de répondre aux obligations européennes.

En terme de taille, le champ annuel sera celui des établissements de 10 salariés ou plus pour le SSP comme pour l'Insee à partir de 2012. Concernant les établissements de moins de 10 salariés, une enquête complémentaire est envisagée d'ici 2015. Le questionnaire actuel sera donc également testé auprès de ces établissements par le réseau enquêteur entreprises. En effet, les consommations d'énergie dans les établissements de moins de 10 salariés sont actuellement considérées comme marginales, mais aucune enquête spécifique ne leur a été consacrée. L'Insee souhaite connaître, au moins de façon ponctuelle, l'ampleur de ces consommations. Cette enquête permettra également de mieux répondre aux obligations européennes.

12. Champ géographique de l'enquête

France entière. Aucune extension régionale n'est envisagée.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Pour l'Insee, la base de sondage sera le répertoire statistique SIRUS (Système d'Identification au Répertoire des Unités Statistiques), mis à jour par le Fichier Unique de Lancement (répertoire FUL). Pour le SSP, l'enquête est effectuée sur la base du Répertoire et Base d'Unités Statistiques (RÉBUS). La méthode d'échantillonnage sera la même qu'actuellement : stratification par secteur d'activité et taille d'unité locale, exhaustivité au-delà d'un certain seuil, recouvrement partiel de l'échantillon d'une année sur l'autre.

14. Mode de collecte

Par internet et voie postale à la demande de l'établissement.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Comme c'est le cas actuellement, la collecte annuelle de l'enquête devrait avoir lieu entre janvier et mai de l'année N+1.

En ce qui concerne la collecte auprès des établissements de moins de 10 salariés, elle aurait lieu une fois d'ici à 2015, selon les contraintes de charge du service de collecte.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le questionnaire est largement quantitatif. Pour la collecte annuelle réalisée à l'Insee, le recours à un questionnaire personnalisé permet de n'interroger que sur les formes d'énergie déclarées à l'enquête précédente. Le temps de réponse médian est estimé à 20 minutes. Pour la collecte réalisée au SSP, le questionnaire est personnalisé : les énergies déclarées lors de l'enquête précédente sont pré-cochées, et les quantités déclarées sont rappelées.

Le questionnaire sera testé par le Réseau enquêteurs entreprises de l'Insee, notamment pour s'assurer de sa pertinence auprès des plus petits établissements.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Comme c'est le cas actuellement, un comité de concertation se réunira tous les ans. Outre les deux services producteurs (Insee et SSP), les membres de ce comité sont : des experts et représentants des politiques publiques concernées par les questions d'énergie (SOeS, DGECC, Ceren, Ademe, AIE, Citepa, DGCIS...), des représentants des entreprises, notamment de la CGPME et du secteur énergétique (GDF Suez, Comité professionnel du pétrole...).

Un comité de pilotage interne préparera les réunions de concertation à venir et assurera ensuite la préparation et le suivi des tests et des opérations statistiques.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Comme c'est le cas depuis l'enquête 2010, une publication détaillée des résultats sur le champ « Insee » aura lieu sous la forme d'un *Insee Résultats* tous les ans à l'été de l'année N+1, suivie d'une actualisation de la publication sur le champ combiné Insee et SSP en décembre N+1 : www.insee.fr -> Publications et Services -> Les collections nationales -> Insee Résultats.

Pour l'enquête réalisée au SSP, une publication détaillée des résultats (« Agreste chiffres et données, agroalimentaire ») et une publication de 4 pages (« Agreste Primeur ») sont réalisées tous les ans. Ces publications seront mises à jour annuellement : www.agreste.agriculture.gouv.fr -> Enquêtes -> Industries-agroalimentaires.

La collecte auprès des établissements de moins de 10 salariés permettra de cadrer ces publications sur un champ plus complet.

Pour l'enquête Insee, l'adresse internet à laquelle les résultats de l'EACEI sont disponibles sera indiquée sur le courrier d'envoi aux établissements de l'enquête suivante ; ils pourront donc facilement consulter les résultats de l'enquête. Parallèlement, au lancement de chaque enquête, le SSP envoie en accompagnement de la lettre de lancement l'« Agreste Primeur » synthétisant les principaux enseignements de la campagne précédente.

Les données sont par ailleurs utilisées pour répondre à deux règlements européens (cf. point 7 ci-dessus): le règlement concernant les statistiques de l'énergie (844/2010), avec comme échéance fin octobre N+1, et le règlement SBS (295/2008), avec comme échéance juin N+2. L'enquête est également utilisée par le SOeS pour alimenter le bilan énergétique annuel, ainsi que pour publier les données régionales sur l'énergie. Elle est également utilisée par le Citepa pour les inventaires d'émission, par les comptes nationaux de l'Insee, par les régions, l'AIE (cf. tableau ci-dessous)... Des publications plus approfondies peuvent également être réalisées (*Insee Première* ou autre).

Utilisateurs	Besoins des utilisateurs
Eurostat	Données agrégées France
SOeS	- Données agrégées pour alimenter le Bilan énergétique de la France et les Tableaux de consommation d'énergie (secteur final industrie) - Données agrégées pour répondre au questionnaire commun AIE / Eurostat / ONU. - Données détaillées pour publier des données régionales sur l'énergie.
Comptes nationaux de l'Insee	Données agrégées
Régions	Les Régions utilisent fréquemment les données détaillées de l'EACEI
Agence Internationale de l'Énergie	L'AIE compile les données agrégées qui lui sont transmises par le SOeS.

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats	Remarques
1 - Eurostat, comptes nationaux	Octobre N+1, juin N+2	France entière	Mise à disposition des fichiers <i>via</i> le comité du secret Seulement pour la partie IAA
2 - bases de données	Septembre N+1	France entière	
3 - 4 pages	Décembre N+1	France entière	
4 - Insee Résultats	Dernier trimestre N+1	France entière	

* type de diffusion

1 - Alimentation de processus aval comptes nationaux, Eurostat, bases multisources...

2- Données détaillées, bases de données, fichiers détail tout public ou public spécifique (chercheurs, collectivités...)...

3 - Chiffres clés, principaux résultats "4 pages", indicateurs, indices...

4 - Synthèses, analyses publications de références, éventuellement multisources:::

5 - Valorisation, communication site internet dédié, séminaire, conférence...

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Pour la collecte annuelle Insee : 0,7 ETP de cadre A à la Direction générale de l'Insee. Au SSNE de Caen : 0,3 ETP de cadre A, 6 ETP de cadres B et C. Le budget prévu en affranchissement avoisine 15 000 euros, et celui prévu en téléphone 1 500 euros.

Pour la collecte annuelle SSP : 0,6 ETP de cadre A, 0,7 ETP de cadres B et C, 0,1 ETP de programmeurs.

Enquête sur les contours des réseaux du commerce et des services

1. Intitulé de l'enquête

Enquête thématique : « Les contours des réseaux du commerce et des services »

2. Service producteur

Insee, Direction des statistiques d'entreprises, Département des synthèses sectorielles

3. Service réalisant la collecte

Insee, Pôle Enquêtes Entreprises de la direction régionale de Midi-Pyrénées.

4. Historique de l'enquête

Il s'agit ici d'une demande d'opportunité dans le cadre d'une reconduction après expiration de la durée de validité du label (donné en 2010). Ce dernier avait été donné pour une opération pilote de 2010 qui devait permettre de valider l'organisation de la collecte et d'initialiser un répertoire de réseaux, avant de mettre à jour et d'étendre le répertoire à partir de l'enquête suivante.

Cette enquête s'insère dans un ensemble de travaux et d'enquêtes portant sur les secteurs du commerce et des services. Pour mémoire, outre l'opération de 2010, les enquêtes les plus récentes sur les réseaux sont celles effectuées en 2006-2007 sur les réseaux du commerce de détail et en 2008 sur les réseaux dans les services.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'opération précédente a été réalisée en plusieurs étapes auprès d'un échantillon de 280 entreprises têtes de réseau dans les secteurs du commerce de détail et des services, sélectionnées en fonction de leur importance parmi les réseaux enquêtés en 2006-2007 pour le commerce et 2008 pour les services.

Après diverses phases de collecte et de relance, notamment par le réseau d'enquêteurs entreprise (REE), l'opération a permis d'obtenir 151 entreprises répondantes, soit un taux de 54 %.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'objectif de l'enquête est d'identifier les contours des réseaux qui interviennent dans les secteurs du commerce et des services, afin d'alimenter un répertoire de contours de réseaux. L'enquête sera complétée par des investigations spécifiques pour alimenter ce répertoire.

Elle vise à identifier pour chaque tête de réseau la liste des établissements adhérant au réseau, selon la forme d'organisation (franchise, groupement coopératif, ...). Les informations recherchées sur les membres du réseau seront essentiellement, outre l'enseigne et le lien, l'identifiant Siret, l'adresse et, pour le commerce de détail, la surface de vente. Quelques informations sur le réseau pourraient également être soit demandées soit soumises à validation.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Dans le tertiaire, les formes d'organisation en réseaux se sont fortement développées. Dès 1996, la commission des comptes commerciaux de la nation avait souligné leur importance pour mener une analyse pertinente de la concentration des secteurs. Le repérage des enseignes et l'observation statistique de leur emprise à partir des enquêtes sur les réseaux du commerce de détail et des services ont récemment confirmé l'ampleur de ce phénomène.

Rappelée lors du séminaire sur les réseaux de novembre 2010 réalisé sous l'égide du CNIS, la demande d'observation de leur poids économique est forte. Dans le cadre du groupe de travail du Cnis sur les statistiques structurelles fondées sur les groupes, un sous-groupe a été plus particulièrement chargé d'évaluer l'opportunité de suivre les formes hybrides d'organisation que sont les réseaux. Dans son rapport, ce sous-groupe a recommandé d'observer régulièrement les formes dominantes de réseaux, en gérant un répertoire de têtes de réseaux, mis à jour par des enquêtes statistiques régulières.

L'enquête, purement française, servira aux utilisateurs du répertoire statistique pour caractériser les résultats des entreprises selon leur appartenance à un réseau ou non et ainsi distinguer entre les unités réellement indépendantes et celles qui ont de forts liens contractuels.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

Cette enquête doit permettre de construire un dispositif d'observation sur les réseaux et les têtes de réseaux, à l'image de ce qui existe pour les groupes avec l'enquête sur les liaisons financières.

9. Insertion dans un système d'information

Cette opération doit permettre de mettre à jour régulièrement un répertoire de réseaux, et d'alimenter *ainsi* le répertoire statistique de l'Insee, en ce qui concerne l'unité statistique « réseau » dont la pertinence a été pointée par le rapport du CNIS publié en janvier 2008 dit « rapport Salustro ».

10. Cible de l'enquête

Cette enquête est réalisée auprès des têtes de réseau (unités légales) sur l'ensemble de leurs points de vente. Dans l'idéal, cette enquête servant à alimenter un répertoire devrait couvrir l'exhaustivité des réseaux du commerce et des services, soit environ 1 500 réseaux.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ..)

divisions 10 et 47 de la NAF-rév.2, pour le commerce, sections I à S (hors sections K, O) pour les services.

12. Champ géographique de l'enquête

L'enquête est réalisée en France. Il n'y aura pas d'extension régionale.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le fichier de lancement d'enquête est établi principalement à partir des enquêtes précédentes sur les réseaux, de la presse professionnelle et par contact avec les organisations professionnelles. L'ensemble des réseaux est susceptible d'être enquêté.

14. Mode de collecte

La collecte est réalisée de manière privilégiée à partir du service de "retrait-dépôt" de fichiers développé par l'Insee qui permet aux enquêtés de déposer sur un site sécurisé des fichiers (au format Excel en l'occurrence) contenant leur réponse à l'enquête.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

La périodicité est annuelle, avec une partie de mise à jour des réseaux déjà enquêtés et une partie extension pour de nouveaux réseaux. La collecte sera réalisée au cours du second semestre et recueillera les informations sur la constitution des réseaux au 31 décembre de l'année précédente.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Le service de « retrait-dépôt » utilisé pour la collecte implique de reprendre le format de fichier défini par l'insee.

17. Instances de concertation (comités de concertation, de pilotage, de suivi...)

Un comité de concertation, présidé par le chef du département des Synthèses Sectorielles de l'Insee, rassemblera des représentants d'organisations professionnelles dans le domaine, des universitaires, des représentants d'organismes consulaires, des administrations et l'Insee.

Par ailleurs, cette opération fait partie des thèmes abordés par le comité de suivi des enquêtes thématiques qui se réunit une fois par mois (maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre).

18. Exploitation et diffusion des résultats

Les résultats directs de l'enquête seront intégrés au répertoire statistique. Ils seront exploités et diffusés dans le cadre des études menées sur le commerce et les services, en introduisant le critère d'appartenance à un réseau et dans le cadre d'enquêtes plus approfondies qui seront menées spécifiquement sur ce thème.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

Les moyens humains sont de : 0,1 ETP de cadre A à la Direction générale de l'Insee. Au PEE de la DR Midi-Pyrénées : 0,5 ETP de cadre A, 1,5 ETP de cadres B et C.

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

1. Intitulé de l'enquête

Enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie

2. Service producteur

Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - Service de l'observation et des statistiques (SOeS).

3. Service réalisant la collecte

SOeS

4. Historique de l'enquête

Cette enquête existe depuis 1994. En juin 2007, elle avait reçu un avis d'opportunité favorable, puis le label de qualité statistique et d'intérêt général sans caractère obligatoire le 5 juillet 2007.

5. Bilan d'exécution de l'enquête et des résultats produits

L'enquête sur l'activité trimestrielle de la messagerie concerne 20 entreprises. Le taux de réponse moyen était de 90 % jusqu'à récemment : il s'est légèrement détérioré du fait des restructurations récentes dans le secteur de la messagerie. La diffusion des résultats est faite sur le site du SOeS (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr) environ 3 mois après la fin du trimestre d'intérêt.

6. Objectifs généraux de l'enquête – Principaux thèmes abordés

L'enquête vise à relever trimestriellement les chiffres d'affaires et volumes d'activité (tonnage et nombre d'envois) des services de messagerie et fret express tant au plan national que pour l'activité internationale. Ainsi les évolutions des volumes d'activité et des prix de ces services sont suivies chaque trimestre. Elle permet de décomposer l'activité en valeur de la messagerie en un indice de volume et un indice de prix.

7. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, débat public...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête a été mise en place en collaboration étroite avec la Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France (TLF). Elle permet de connaître de manière précise et reconnue les évolutions d'un marché important, dont on ne connaissait pas correctement les fluctuations conjoncturelles. TLF y apporte son soutien pour que les entreprises relevant du champ de l'enquête perçoivent l'intérêt de l'enquête et y répondent dans les meilleurs délais.

Par ailleurs, cette enquête sur l'activité et les prix de la messagerie complète le dispositif statistique du SOeS pour une meilleure connaissance conjoncturelle des marchés (volumes et prix) de la messagerie et du fret express. En particulier cette enquête permet de compléter les éléments constitutifs de l'Indice de la Production des Services de Transport (IPST), mis en place par le SOeS. Cet indice permet de suivre de manière conjoncturelle et détaillée les évolutions de la production de services de transport.

8. Place dans le dispositif statistique déjà existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources déjà disponibles (enquêtes ou fichiers administratifs)

L'enquête vient compléter l'appareil statistique existant en apportant des éléments sur un champ non étudié auparavant.

9. Insertion dans un système d'information

Cette enquête répond principalement au besoin de connaissance de l'activité conjoncturelle de la messagerie. Elle permet par ailleurs de produire un indice de prix qui complète le dispositif d'indices de prix des différents services de la section H de la NAF Rév2 « transport et entreposage ».

10. Cible de l'enquête

Les unités enquêtées sont les groupes d'entreprises qui ont une activité de messagerie en France. Le nombre d'unités à enquêter est d'environ une vingtaine d'entreprises.

11. Champ de l'enquête (secteurs d'activité, taille de l'unité enquêtée ; catégories de ménages ou d'individus ; etc.)

Le champ de l'enquête est la messagerie et le fret express, repérés par le code 5229A de la nomenclature d'activité française, à l'exclusion des entreprises spécialisées dans la messagerie frigorifique.

12. Champ géographique de l'enquête

Cette enquête porte sur la France métropolitaine.

13. Bases de sondage, échantillonnage

Le secteur d'intérêt est un secteur très concentré sur un nombre restreint d'acteurs constitués en groupe de sociétés. Aussi l'unité interrogée est-elle le groupe, l'unité opérationnelle ou la société selon le choix des entreprises interrogées. L'enquête est généralement adressée aux têtes de groupe des principaux acteurs du secteur (vingt) qui couvrent 75 % de l'activité de messagerie et fret express hors frigorifique. L'échantillon n'est pas renouvelé régulièrement mais suivi dans le temps de manière à produire des indices d'évolution et des ratio à champ constant.

14. Mode de collecte

La collecte trimestrielle de cette enquête est réalisée par courrier et messagerie électronique.

15. Date (même approximative) et périodicité de la collecte

Cette enquête est réalisée trimestriellement dans les semaines qui suivent la fin du trimestre d'intérêt.

16. Temps de réponse - Contraintes imposées à l'enquêté

Les variables et les secteurs fins suivis ont été déterminés en collaboration avec les acteurs majeurs du secteur. Aussi les données relevées sont-elles présentes dans les systèmes d'information des groupes interrogés. De ce fait, la réponse à l'interrogation trimestrielle doit prendre le minimum de temps aux groupes répondants. Le retour de ces prix par voie électronique ou téléphonique permet au final d'aboutir à un temps maximum de 20 minutes par trimestre pour renseigner le questionnaire.

17. Instances de concertation (comitologie) : comité scientifique, de concertation, d'orientation, de pilotage, de suivi... :

Pour mettre en place cette enquête, le SOeS a travaillé en collaboration étroite avec TLF (Fédération des entreprises de Transport et Logistique de France). De nombreux contacts avec quelques grands

groupes du secteur ont été établis pour mettre au point les variables et les secteurs fins sur lesquels porte l'interrogation trimestrielle.

18. Exploitation et diffusion des résultats

Type de diffusion envisagée selon la codification *	Période de diffusion envisagée	Niveau géographique envisagé pour les résultats (France entière ou métropole seule, régions, départements)	Remarques
Chiffres clés, principaux résultats « 4 pages », indicateurs, indices...	Fin du trimestre +1	France métropolitaine	

Les résultats sont publiés trimestriellement dans une publication du SOeS « Chiffres & statistiques » qui est publiée sur le site Internet du SOeS (www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr). Cette publication a lieu à la fin du trimestre qui suit le trimestre de l'enquête. Ces résultats font également l'objet d'une communication régulière lors de la réunion trimestrielle de conjoncture des transports du SOeS. Ils ont vocation à être repris également sur les supports de diffusion de données conjoncturelles (Bulletin mensuel de statistiques transports, BDM...). Les résultats en sont réutilisés dans la production des indices de prix du transport de fret ainsi que de la production de service de transport (équivalent de l'IPPI sur le champ des transports). Ces deux publications sont également trimestrielles, l'une publiée en fin de trimestre T+1 et l'autre en tout début de trimestre T+2.

19. Moyens humains et financiers mobilisés pour l'enquête

En régime courant, un cadre A (0,05 ETP) pilote l'opération et un agent de catégorie B assure le relevé trimestriel des données sur l'activité, réalise les calculs et rédige les publications trimestrielles sur les résultats (0,5 ETP).

**FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'ACCES A DES DONNÉES
AU TITRE DE L'ARTICLE 7 BIS DE LA LOI N° 51-7111 DU 7 JUIN 1951 MODIFIÉE**

1. Service demandeur

Service de la statistique et de la prospective (SSP) du ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire

2. Organisme détenteur des données demandées

MEFI : Direction Générale des Finances Publiques

3. Nature des données demandées

Données collectées pour le calcul de l'IR (Impôt sur le revenu) -2010- des personnes physiques, pour les 7 500 ménages (environ) correspondant aux exploitations agricoles sélectionnées dans l'échantillon du RICA (réseau d'information comptable agricole).

4. Objectifs généraux des traitements prévus avec les données demandées

Améliorer les estimations de revenus agricoles et non agricoles de familles d'exploitants agricoles (imposées au forfait et au réel) et aussi conduire des travaux sur le lien entre revenu et pauvreté avec l'INSEE.

5. Nature des travaux statistiques prévus

Appariement des données individuelles avec celles du Réseau d'information comptable agricole. Études. Analyses.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Compléter les données issues de l'enquête RICA, et le cas échéant, appariées avec celles du recensement agricole 2010.

Des appariements similaires ont été conduits en 1997 et 2003.

7. Périodicité de la transmission

unique

8. Diffusion des résultats

Publications du SSM agriculture.